



---

# Le code d'éthique

---



**Novembre 2005**



## **Table des matières**

<b>LE CODE D'ETHIQUE.....</b>	<b>1</b>
1. PREAMBULE .....	1
2. LES DEFINITIONS .....	1
3. LES COMPORTEMENTS ET LES ATTITUDES ATTENDUS .....	2
<b>LE CODE D'ETHIQUE DU PARENT.....</b>	<b>3</b>



# Le code d'éthique<sup>1</sup>

## 1. Préambule

Un code d'éthique est un ensemble de règles rigoureuses qui dictent notre comportement. Cet ensemble de règles vise à développer l'honneur, le respect de soi et des autres, la dignité, la maîtrise de soi, le sens des responsabilités et l'esprit sportif. Les règles du code d'éthique se situent au-delà de l'Équipe junior de ski Mont-Original. Elles en sont à la fois l'inspiration et le fondement. Elles s'appliquent à toutes les activités (entraînement et courses) où participent les athlètes de l'Équipe junior de ski Mont-Original. Elles s'adressent à l'ensemble des intervenants : athlètes, entraîneurs, bénévoles, administrateurs, officiels, parents et spectateurs.

## 2. Les définitions

### 2.1. Le sport

Le sport est une activité physique compétitive et amusante, pratiquée en vue d'un enjeu selon des règles écrites et un esprit particulier : l'esprit sportif. L'esprit sportif est fait d'équité, de désir de vaincre et de loyauté. L'esprit sportif comprend des valeurs qui orientent, guident les attitudes et les conduites des sportifs. L'esprit sportif, c'est cette volonté de vaincre, mais de vaincre loyalement sur un adversaire de calibre (équité).

### 2.2. L'athlète

Désigne toute personne encadrée par un entraîneur lors d'activités, d'entraînements et de compétitions de ski alpin.

### 2.3. L'entraîneur

Désigne toute personne encadrant l'athlète lors d'activités, d'entraînements et de compétitions de ski alpin.

### 2.4. Le bénévole

Désigne toute personne fournissant de l'aide lors d'activités, d'entraînements et de compétitions de ski alpin.

### 2.5. L'administrateur

Désigne toute personne faisant partie du conseil d'administration de l'Équipe junior de ski Mont-Original. Le pouvoir décisionnel étant entre les mains des administrateurs, ces derniers ont la responsabilité ultime de la qualité du sport. L'administrateur est la personne clé qui doit faire en sorte que le sport se déroule dans le plus pur esprit sportif afin que le ski alpin poursuive des fins éducatives et sociales.

### 2.6. L'officiel

Désigne toute personne occupant une fonction stratégique lors de la tenue d'une compétition de ski. Sont considérés comme officiels : le directeur d'épreuve, le chef de piste, le chef chronométrateur, le responsable du secrétariat, le directeur technique, le juge au départ et le juge à l'arrivée, l'arbitre et selon le cas, l'assistant-arbitre.

### 2.7. Le parent

Désigne toute personne responsable d'un enfant qui participe aux activités de l'Équipe junior de ski Mont-Original

### 2.8. Le spectateur

Désigne toute personne qui assiste à une activité organisée ou supervisée par l'Équipe junior de ski Mont-Original.



<sup>1</sup> Extrait du document «Règlements et code d'éthique» de Skibec Alpin



### 3. Les comportements et les attitudes attendus

Tous les intervenants (athlètes, entraîneurs, bénévoles, administrateurs, officiels, parents et spectateurs) doivent :

- 3.1. Respecter tous les règlements applicables à la pratique du ski alpin.
- 3.2. Conserver en tout temps son sang-froid et la maîtrise de ses gestes.
- 3.3. Utiliser un langage courtois et sans injure.
- 3.4. Accepter la victoire avec modestie, sans ridiculiser l'adversaire.
- 3.5. Faire preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers tous.
- 3.6. Avoir une attitude et des comportements sécuritaires envers soi-même et envers les autres.
- 3.7. Considérer la victoire et la défaite comme une conséquence du sport.
- 3.8. Respecter toutes les décisions de l'autorité sans jamais mettre en doute son intégrité.
- 3.9. Considérer les personnes avec respect et équité, sans égard au sexe, à la race, au pays d'origine, au potentiel physique, au statut socio-économique ou à toutes autres conditions.
- 3.10. S'abstenir de toute forme de harcèlement dont le harcèlement sexuel, et refuser de le tolérer chez d'autres personnes.
- 3.11. Faire en sorte que la pratique du ski alpin ne se fasse pas au détriment de la personne.
- 3.12. Reconnaître les efforts de tous les athlètes.
- 3.13. Avoir des comportements qui véhiculent les valeurs du ski alpin.
- 3.14. Se comporter en personne responsable, intègre et honnête.
- 3.15. Démontrer un esprit de franche collaboration avec tous les intervenants.
- 3.16. Contribuer à l'avancement du ski alpin en partageant ses connaissances et son expérience avec tous.





## Le code d'éthique du parent<sup>2</sup>

Reconnaissant que :

- le sport possède un formidable potentiel comme contribution à la santé, à l'équilibre et au développement de la personne;
- le bien-être et l'épanouissement de mon enfant constituent une priorité bien au-delà de la performance et de la victoire sportive.

À titre de parent de jeune sportif, mon propos et mon comportement démontrent que :

- Je comprends que mon enfant exerce un sport pour son plaisir et non pour le mien.
- Je considère la victoire comme un des plaisirs du sport, je dédramatise la défaite et je reconnais les erreurs comme faisant partie de l'apprentissage.
- Je respecte les entraîneurs et leur travail.
- Je comprends la tâche parfois difficile des officiels et je respecte leurs décisions.
- Je reconnais les bonnes performances de mon enfant comme celles des autres compétiteurs.
- J'accepte les limites de mon enfant et je ne projette pas d'ambition démesurée sur lui.
- Je m'efforce de connaître les règles du sport pour éviter que l'ignorance ne biaise mon jugement envers les décisions des entraîneurs et des officiels.
- Je ne vois pas les enfants sportifs comme des adultes sportifs en miniature.
- J'inculque à mon enfant des valeurs de respect, de discipline, d'effort et de loyauté.
- Je ne tolère ni n'encourage la violence physique ou psychologique.
- J'encourage mon enfant à développer ses habiletés et son esprit sportif.



---

<sup>2</sup> Extrait du site Web de Skibec Alpin